

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton de VAUD
affiliés à la Caisse ALFA**

n/réf. CVS/rs
ALFA

La Chaux-de-Fonds, décembre 2020

**CANTON DE VAUD -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2021**

Mesdames,
Messieurs,

Pour la fixation du taux spécial 2019, le Comité de direction avait décidé d'utiliser une réserve disponible du «compte spécial Vaud», d'où une réduction du taux spécial de 0.80% à 0.50% pour une durée de deux années. Cette réserve ayant été utilisée, le taux doit à nouveau être ré-augmenté, comme prévu, de 0.30% pour 2021.

A cela s'ajoute un développement défavorable pour la Caisse ALFA lié au régime du fonds de surcompensation. De ce fait, une partie des acomptes versés en 2019 et 2020 par le fonds de surcompensation doit être remboursée. Cette situation était inconnue lors de la fixation des taux 2019 et 2020. Le Comité de direction a décidé d'appliquer un taux extraordinaire de 0.17% sur une période de 2 ans, pour financier le rattrapage de la surcompensation 2019 et 2020.

Pour financer les montants des allocations familiales supérieures aux allocations statutaires, les prestations cantonales de la loi cantonale des enfants «LAJE» (0.16%), du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle «FONPRO» (0.09%), des PC Familles (0.12% dont 0.06% à charge des salariés), et compte tenu de l'évolution défavorable du régime de surcompensation pour 2021, le Comité de direction a décidé, en plus, de majorer le taux spécial de 0.13%.

Au total, le taux spécial est augmenté de 0.50% à 1.10%, par le biais d'une augmentation permanente de 0.43% et d'une augmentation extraordinaire de 0.17% sur une période de 2 ans.

Cette cotisation de 1.10% s'ajoutant au taux de cotisation global de 2.80%, celui-ci est augmenté pour le canton de Vaud de 3.30 % à :

3.90% dès le 1^{er} janvier 2021.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**